Schéma de partage des eaux internationales au large de Chypre

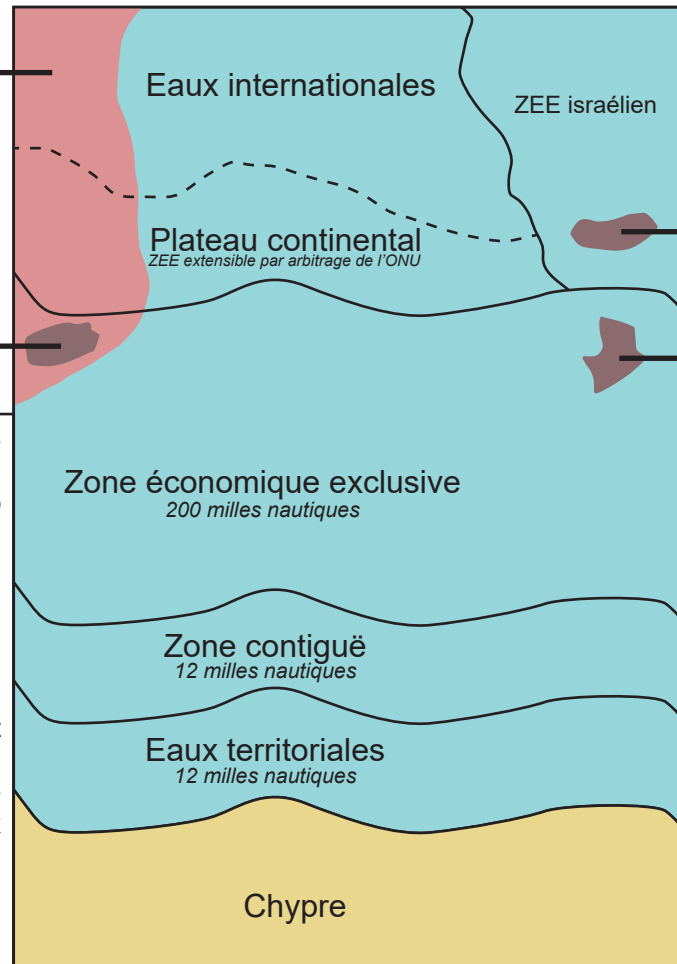

La souveraineté des eaux maritimes est négociée dans le cadre de la *Convention de Montego Bay*.

La Turquie n'est pas signataire du traité et ne reconnaît pas son application.

L'existence légale de la RTCN est reconnue uniquement par la Turquie, et pas par l'ONU, et ne peut donc pas réclamer d'eaux territoriales dans le cadre de la convention de Montego Bay.

Eaux internationales
Mers accessibles à tous

Plateau continental
ZEE extensible, avec arbitrage de l'ONU

Zone économique exclusive
Zone permettant l'exploitation exclusive des ressources naturelles (gisements, pêche)

Zone contiguë
Souveraineté limitée (douane, imposition, immigration, pollution)

Eaux territoriales
Souveraineté totale de Chypre

Réalisation : Besse, Gabbardo, Horeau, Thomas, 2023

Source : un.org, diverses (bibliographie)